REGION REUNION
www.regionreunion.com

Référence dossier : Lycée Marie Curie – Dérogation espèce protégée
Direction : Direction des bâtiments et du patrimoine
Service : Service bâtiment et architectures (Secteur Nord / Est)
Affaire suivie par : FAUSTIN Clément

OBJET : Retour sur les avis de la commission CSRPN du 02/05/2024 (N°2024-02) – « Demande de dérogation à l'interdiction de destruction de gîte d'une espèce de chiroptère protégée (le petit Molosse de La Réunion - Mormopterus francoismoutoui). Lycée Marie Curie, Sainte-Anne, commune de Saint-Benoît »

P.J : Dossier de demande de dérogation d'une espèce protégée (Mormopterus francoismoutoui)

Monsieur,

En ma qualité de Présidente de Région, je fais suite à l'avis du CSRPN en réunion plénière du 2 mai 2024, relatif à la demande de dérogation concernant la colonie de chiroptères (Mormopterus francoismoutoui) découverte au lycée Marie Curie à Sainte-Anne.

La direction régionale a pris en compte les recommandations formulées par le CSRPN et souhaite vous informer des mesures complémentaires adoptées pour répondre à ces observations :

1. **Mesure de réduction et non d'évitement** : Conformément à votre observation, l'ATMO a modifié son rapport pour clarifier cette information (rapport ci-joint).
2. **Augmentation du nombre de gîtes** : En collaboration avec l'ATMO, nous prévoyons d'installer un gîte artisanal au niveau de la maternité de la colonie afin de la maintenir opérationnelle, ainsi que trois autres gîtes 1FF pour augmenter les chances de colonisation (voir rapport ci-joint).
3. **Réduction de l'impact sanitaire** : Suite à vos observations, nous prévoyons d'installer une plate-forme pour récupérer le guano au niveau du gîte artificiel. Afin de garantir la durabilité de cette solution, nous avons écarté l'option du hamac. Nous ajusterons cette installation en fonction de l'évolution des habitudes de la colonie et des retours d'expérience.
4. **Méthode de suivi de l'environnement** : Des mesures physiques ponctuelles seront réalisées sur site par l'ATMO, avec deux campagnes de mesures prévues. Les résultats vous seront transmis.
5. **Revoir la qualification de l'impact résiduel** : L'ATMO a réévalué l'impact résiduel dans son rapport (rapport ci-joint).
6. **Bilan des retours d'expérience sur les gîtes de substitution** : À la fin de chaque cycle de la colonie, un document vous sera transmis pour faire un bilan de la colonie.
7. **Remontée des données à la DEAL sous forme de formulaire de saisie** : Il sera mis en place un formulaire type.

J'espère que ces actions et engagements répondront favorablement à vos attentes et permettront la reprise des travaux en respectant les exigences de protection des espèces et de sécurité publique.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.